

GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA DÉCOLARATION ET LES TACHES DE TREX TRANSCEND®, TREX ENHANCE®, TREX SELECT® ET DES BORDURES TREX® UNIVERSAL

Pendant la période définie ci-dessous, Trex Company, Inc. (nommée ci-après « Trex ») garantit à l'acheteur final initial (l'« Acheteur ») que la terrasse, les planches de porche ou les bordures Trex Transcend®, la terrasse ou les bordures Trex Enhance®, la terrasse ou les bordures Trex Select®, ou les bordures Trex Universal, selon le cas (les « Produits »), procureront un rendement, dans des conditions normales d'utilisation et de service, tel que décrit ci-dessous :

Période de la garantie : La période de cette garantie débute à la date de l'achat initial et se termine (1) au bout de vingt-cinq (25) ans à compter de cette date pour une application résidentielle du Produit, et (2) au bout de dix (10) ans pour une application commerciale du Produit.

Application résidentielle/commerciale : Aux fins de la présente garantie, une « application résidentielle » fait référence à l'installation du Produit à une résidence individuelle et une « application commerciale » fait référence à toute installation du produit autre qu'à une résidence individuelle.

Résistance à la décoloration : Exposé à la lumière et aux intempéries, le Produit ne décolorera pas de plus de 5 unités Delta E (CIE).

Le Produit est conçu pour résister à la décoloration. Aucun matériau n'est à l'épreuve de la décoloration après des années d'exposition aux rayons UV et aux éléments. Le Produit est conçu pour résister à la décoloration et, en aucun cas, ne pâlera de plus de 5 unités Delta E (CIE).

Résistance aux taches : Le Produit résistera aux taches permanentes résultant de renversements d'aliments et de boissons, incluant : ketchup, moutarde, huiles à salade, thé, vin, café, punch aux fruits, sauce barbecue, graisse, sodas et autres aliments et boissons que l'on retrouve habituellement sur une terrasse résidentielle, de même qu'à la moisissure et au mildiou survenant naturellement dans l'environnement, à condition que de telles substances soient éliminées du Produit avec de l'eau et du savon ou un produit de nettoyage domestique doux, dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine d'exposition de la surface aux aliments et aux boissons, ou suivant la première apparition de la moisissure et du mildiou.

Nonobstant ce qui précède, Trex ne garantit pas que le Produit sera à l'épreuve des taches, et ne garantit pas qu'il résistera aux taches issues de renversements d'aliments et de boissons, ou du contact avec de telles substances par d'autres moyens, si ces substances ne sont pas correctement nettoyées dans un délai maximal d'une (1) semaine suivant l'exposition initiale à la surface. De plus, les matériaux non couverts dans la garantie de résistance aux taches incluent les composés abrasifs au pH acide ou basique, les peintures ou les teintures, les solvants puissants, la rouille métallique ou d'autres articles anormaux utilisés sur une terrasse, de même que les substances non alimentaires et non apparentées aux boissons, incluant, sans s'y limiter, les biocides, les fongicides, les fertilisants ou les bactéricides. La moisissure et le mildiou peuvent s'établir et croître sur toute surface extérieure, incluant ce Produit. Vous devriez nettoyer périodiquement votre terrasse pour enlever la saleté et le pollen qui alimentent la moisissure et le mildiou. Cette garantie ne couvre pas la moisissure et le mildiou n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage approprié tel que précisé ci-dessus, dans un délai maximal d'une (1) semaine suivant l'apparition initiale.

Garantie limitée standard de Trex Company : Cette garantie s'ajoute à la garantie limitée standard de Trex Company qui s'applique à tous les produits Trex.

Transférabilité : Dans le cas d'une application résidentielle, cette garantie peut être transférée une (1) fois, dans la période de cinq (5) ans à compter de la date de l'achat initial par l'Acheteur, à un acheteur subséquent de la propriété sur laquelle les produits Trex ont été installés à l'origine. Dans le cas d'une application commerciale, cette garantie peut être transférée librement aux acheteurs

subséquents de la propriété sur laquelle les produits Trex ont été installés à l'origine.

EXCLUSIONS DE LA COUVERTURE DE GARANTIE :

Exposition à la chaleur : Le contact direct ou indirect avec des sources de chaleur extrême (plus de 121 °C / 275 °F) peut causer la décoloration et l'endommagement de la surface du Produit, et tout effet d'une telle exposition est expressément exclu de la couverture en vertu de la présente garantie.

Dommages à la surface : N'utilisez jamais de pelle en métal ou d'outils avec rebord coupant pour enlever la neige et la glace de la surface du Produit. Si la surface du Produit est endommagée ou perforée, cette garantie sera annulée.

Peinture ou autres matériaux appliqués sur le Produit : Si de la peinture ou d'autres matériaux de revêtement sont appliqués au Produit, cette garantie sera annulée.

Rampe : Cette garantie ne couvre pas les composants de rampe Trex Transcend® ou Trex Select®.

Autres exclusions : Cette garantie ne couvre aucun dommage attribuable à : (1) une installation inappropriée du Produit ou au non-respect des directives d'installation Trex, incluant, mais sans s'y limiter, un mauvais espacement; (2) l'utilisation du Produit au-delà des conditions d'utilisation ou de service normales, ou pour une application non recommandée par les directives Trex et les codes du bâtiment locaux; (3) un mouvement, une distorsion, un effondrement ou un soulèvement du sol ou de la structure de soutien sur laquelle les produits Trex sont installés; (4) toute catastrophe naturelle (comme une inondation, un ouragan, un tremblement de terre, la foudre, etc.); (5) une mauvaise manipulation, un entreposage inapproprié, un usage abusif ou négligent du Produit par l'Acheteur, tout propriétaire subséquent ou des tiers; (6) toute décoloration ou tache apparaissant sur une surface non passante du Produit (par ex. le dessous ou les extrémités du Produit); ou (7) une usure normale.

Marche à suivre pour faire une réclamation en vertu de cette garantie

Pour faire une réclamation en vertu de cette garantie, l'Acheteur doit procéder comme suit :

1. Si l'Acheteur fait une réclamation de garantie concernant la résistance aux taches, il doit procéder comme suit :

(a) L'Acheteur doit tenter de nettoyer la zone touchée de la terrasse en suivant les procédures de nettoyage décrites ci-dessus dans un délai maximum d'une (1) semaine d'exposition de la surface du Produit aux aliments ou aux boissons, ou suivant la première apparition de la moisissure et du mildiou.

(b) Si l'apparence de la zone touchée demeure raisonnablement insatisfaisante après que l'Acheteur ait tenté le nettoyage en suivant ces procédures, l'Acheteur devra faire appel à des professionnels du nettoyage de terrasse à ses propres frais.

(c) Si l'apparence de la zone touchée demeure raisonnablement insatisfaisante après avoir été nettoyée par des professionnels, l'Acheteur peut faire une réclamation en vertu de la présente garantie, du moment qu'une telle réclamation est soumise dans les trente (30) jours suivant le nettoyage par des professionnels.

2. Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, l'Acheteur, ou le propriétaire subséquent, devra faire parvenir à Trex, au cours de la période de garantie indiquée ci-dessus, une description et des photographies de la zone touchée sur le Produit, une preuve d'achat, et, si la réclamation a trait à la garantie de résistance aux taches, une preuve de conformité au paragraphe 1 ci-dessus, à l'adresse suivante :

Trex Company, Inc.
Customer Relations
160 Exeter Drive
Winchester, VA 22603-8605, États-Unis

3. Sur confirmation d'une réclamation valide de la part d'un représentant Trex aux termes des présentes, la seule responsabilité de Trex sera, à sa discrétion, de remplacer l'article touché ou de rembourser la portion du montant payé par l'acheteur pour un tel article défectueux (n'incluant pas le coût de son installation initiale). Le matériau de remplacement sera fourni de manière à correspondre le plus possible au matériau d'origine (couleur, motif et qualité), mais Trex ne peut garantir une correspondance exacte des matériaux, car les couleurs et les motifs peuvent changer.

4. Si une réclamation de garantie valide aux termes des présentes est soumise entre la onzième (11) et la vingt-cinquième (25) année à compter de l'achat initial pour une application résidentielle, la récupération sera calculée au prorata. Si Trex fournit les matériaux de remplacement, elle peut à son choix remplacer les planches en fonction des pourcentages ci-dessous pour honorer la réclamation, ou honorer cette dernière en accordant un remboursement calculé sur le prix d'achat des planches en fonction des mêmes pourcentages ci-dessous.

ANNÉE DE LA RÉCLAMATION DE GARANTIE	POURCENTAGE DE RÉCUPÉRATION
11	80%
12	80%
13	80%
14	60%
15	60%
16	60%
17	40%
18	40%
19	40%
20	20%
21	20%
22	20%
23	10%
24	10%
25	10%

5. CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS LES COÛTS ET LES DÉPENSES EN COURS PAR L'ENLÈVEMENT DES PRODUITS TREX DÉFECTUEUX OU L'INSTALLATION DES MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE TRANSPORT.

EN AUCUNE CIRCONSTANCE TREX NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS, PEU IMPORTE SI CES DOMMAGES SURVIENNENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT OU D'UNE FAUTE PROFESSIONNELLE (INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LA NÉGLIGENCE ET LA RESPONSABILITÉ STRICTE) OU AUTREMENT, ET LA RESPONSABILITÉ DE TREX RELATIVEMENT AUX PRODUITS NE POURRA, EN AUCUN CAS, DÉPASSER LE REMPLACEMENT DE TELS PRODUITS OU LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT, TEL QUE DÉCRIT CI-DESSUS.

Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la restriction de dommages accessoires ou indirects, de sorte que les exclusions ou les restrictions énoncées ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous accorde des droits légaux spécifiques et vous pouvez également disposer d'autres droits variant d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre.

Copyright © 2013 Trex Company, Inc.